



**ATTESTATION DE DEPLACEMENT PERMANENTE  
EXPLOITANT(e) AGRICOLE**



Je soussigné(e) :

Exploitant(e) agricole sur la commune de :

N° de SIRET :

Certifie sur l'honneur que mon déplacement est lié au motif autorisé en application de l'article 4 du décret 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence :

- Déplacement entre le domicile et le(s) lieu(x) d'exercice de l'activité professionnelle
- Déplacement nécessaire au sein des sites d'activités de l'entreprise agricole et à l'extérieur de ceux-ci pour le bon exercice de l'activité professionnelle

Ces activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail.

**Attestation permanente valable jusqu'au 15 février 2021.**

Fait valoir ce que de droit.

Signature de l'exploitant(e)